

OBJET : Question concernant le projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Madame,

Pour faire suite à la première partie de l'audience publique du projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville, la commission d'enquête du BAPE soumettait la question suivante au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

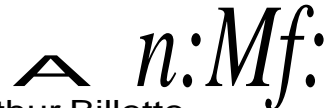
Question 1

Veuillez préciser si le programme d'achat d'énergie éolienne d'Hydre-Québec prévoit des exigences quant à l'utilisation des bénéfices par les promoteurs (réf. : PR5.1, page 79).

Réponse

À cette question, le MERN répond que non, aucune section des décrets concernant l'appel d'offres 2009-02 n'encadre l'utilisation des profits du promoteur. Pour cette raison, le document d'appel d'offres ne fait mention d'aucune exigence concernant cette question.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A n:Mf:

Arthur Billette
Conseiller en énergies renouvelables

c. c. M. Denis Careau, directeur de la Direction du développement des énergies renouvelables

C'est le 23 avril 2014 que le ministère des Ressources naturelles est devenu le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant l'ancienne signature ministérielle, afin de réduire les coûts et d'éviter le gaspillage.

5700, 4^e Avenue Ouest A402
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone: 418 627 6386
louis.germain@mem.gouv.qc.ca